

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MUTIPLES

S.I.G.A.L

**“ SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS ”**

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du Lundi 26 Janvier 2026 à 18H30 au Bureau de Piste de l'aérodrome**

Le Comité s'est réuni au Bureau de Piste de l'aérodrome le lundi 26 janvier 2026 à 18H30 pour examiner les questions à l'ordre du jour reprises ci-dessous, qui a été affiché au siège du SIGAL du 09 janvier 2026 au 27 janvier 2026 :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 03 Décembre 2025

Finances

- 26-01-01 - Subvention à l'association Nord BMX Club
- 26-01-02 - Subvention à l'association 59ers
- 26-01-03 - Budget Primitif 2026

Travaux

- 26-01-04 - MAP Bureau de Piste : Choix des entreprises

Questions diverses

- Proposition Nord BMX Club pour la pratique sportive dans les écoles
- Calendrier des Animations 2026

Etaient présents : MM. Patrick DELEBARRE, Dominique LEGRAND, Sébastien BROGNIART
MM. Martin LEPOUTRE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH,
MM. Miguel BEADES, Jean-Philippe PROUVOST, Louis LUTUN,
Mmes Nathalie HERBAUX, Marie-Paule LEPERS, Michèle VANHOUTTE,
Mme Françoise GOUBE,

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Bernard GERARD, ayant donné pouvoir à Mme GOUBE,
M. Pierre-Jean ANDRAL ayant donné pouvoir à M. LEGRAND

Etaient absents excusés : M. Jérôme MATHIEU

Participaient également à la réunion :
MM. Frédéric DEFRESNE et Xavier VERITE,
Mmes Séverine VANCORTENBOSCH et Marie DHAENENS

- M. Pierre VERLEY est désigné comme secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la séance du 03 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Les délibérations 26-01-01 et 26-01-04 ont été adoptées à l'unanimité.** A noter en ce qui concerne :

- la délibération n°26-01-01:

M. BROGNIART a rencontré le Président du Nord BMX Club. L'association souhaite organiser une nouvelle compétition.

Le club a pour projet de surélever la rampe de départ de 2 mètres afin d'accueillir des compétitions de niveau national.

Or il apparaît dans le dossier de demande de subvention que le club souhaite également couvrir la butte de départ. La couverture devrait survenir après la surélévation de la rampe. De plus, on ne peut pas juger la sécurité de couvrir la butte.

Il sera notifié à l'association que tout projet doit être soumis à l'autorisation du propriétaire (le SIGAL), et pourra être soumis à autorisation d'urbanisme.

Il faut étudier l'opportunité de couvrir la butte de départ, car le BMX est un sport indoor.

Les élus du comité syndical attribuent une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2025.

Le Président du club de BMX souhaiterait organiser une action pour la féminisation de l'activité BMX. De plus, il propose une activité de BMX aux centres aérés ou aux écoles, au prix de 11 €/enfant/séance.

M. LEGRAND indique que la ville de Marquette-les-Lille n'ira pas sur une telle proposition à ce tarif, auquel il faut ajouter les frais de transports.

- la délibération n°26-01-04:

Suite à la consultation lancée dans le cadre des procédures adaptées, le SIGAL a reçu :

- 4 offres pour le lot 1 démolition, pour un coût compris entre 30 000 € et 76 206€. La différence des coûts s'explique par le fait que 2 entreprises spécialisées traitent l'amiante en direct et sont donc moins chères.

- 6 offres pour le lot 2 aménagement du bureau. Sur la proposition de base, les prix vont de 338 460€ à 508 215.60€. Au niveau technique, l'entreprise ALGECO propose une solution en dessous des autres offres.

- Il faudra discuter avec l'entreprise CONSTRUCTIONS DASSE sur la largeur du bandeau, et sur la possibilité d'avoir une avancée en façade qui peut être utile lors de certaines manifestations.

Pour la Tranche conditionnelle relative aux douches, il faut compter 70 000 € pour des douches collectives. Il faudrait prévoir un ballon d'eau plus important et un chauffage permanent.

Dans les communes, les douches sont peu utilisées. De plus, il y a un risque de bouchons des canalisations qui seront sous dalle en raison du sable.

MM. les Maires rencontreront les représentants de l'association de beach pour évaluer réellement leur besoin.

- **La délibération 26-01-02 est retirée de l'ordre du jour.** Elle est reportée dans l'attente de données complémentaires plus précises sur les projets d'investissement de l'association.

- **Budget Primitif 2026**

Le budget primitif ne reprend pas les résultats de l'exercice 2025. Il atteint un volume global de 831 450 €, dont 474 500 € en investissement et 356 950 € en fonctionnement.

Les investissements concernent principalement la construction du nouveau bureau de piste.

• **QUESTIONS DIVERSES**

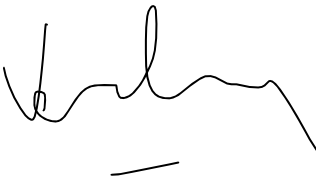
- Animations 2026

M. BROGNIART présente le calendrier des manifestations prévues en 2026 sur l'aérodrome :

- 15 Mars : Concours F3L (FRM)
- 04 Avril Matin : Chasse aux Œufs Avril
- 05 Avril : Compétition BMX
- Du 1er au 3 Mai : Tournoi de Beach volley
- 24 et 25 Mai : Journées portes ouvertes UALRT
- 31 Mai : Foulées de Bondues
- 13 Juin : Concours FF2000/F3L (FRM)
- 27 et 28 Juin : La Nordique
- 05 Juillet : Journée Club A AIR O
- Du 7 au 12 Juillet : Championnat de France voltige Avion F3A (FRM)
- Du 17 au 19 Juillet : Départ du Tour Aérien des Jeunes Pilotes (UALRT / FFA)
- Octobre Rose
- Père Noel

Fait à BONDUES, le 30 Janvier 2026

Le Secrétaire



Le Président



S.I.G.A.L
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
39910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu